

N°DBCA-2019-086

- Membres théoriques :
5
- Membres en exercice :
5
- Membres présents :
4
- Votants :
4

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**NOUVELLE POLITIQUE IMMOBILIERE – CONVENTION DE FINANCEMENT POUR
LA RECONSTRUCTION DU CIS LE HAVRE-SUD**

Le 10 octobre 2019, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 23 septembre 2019, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 4 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1^{er} Vice-Président
- Madame Sophie ALLAIS, 2^{ème} Vice-Présidente
- Monsieur Philippe LEROY, 3^{ème} Vice-Président

ETAIT ABSENT EXCUSE

- Monsieur Bastien CORITON, membre

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales,*
- *l'instruction budgétaire et comptable M61 des services départementaux d'incendie et de secours,*
- *la délibération du Conseil d'administration n° 2015-CA-24 du 27 mai 2015 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau,*
- *la délibération 2017-CA-32 du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime en date du 15 décembre 2017 portant sur la Nouvelle Politique Immobilière.*

*
* *

Le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) va procéder à la reconstruction du Centre d'incendie et de secours (Cis) Le Havre Sud.

Le montant total de l'opération (aménagement du terrain, réalisation des études et des travaux, acquisition des mobiliers) est estimé à 8 600 000,00 € TTC.

Suite aux négociations menées par le Président du Conseil d'administration, la ville de Le Havre et la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole ont accepté d'intervenir au financement de cette opération.

Le terrain d'implantation du nouveau Cis a été apporté par la ville de Le Havre à titre gratuit.

La Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole va accorder au Sdis 76 une subvention d'investissement de 1 000 000 € pour participer au financement de la tranche travaux hors taxe de l'opération.

Il est proposé d'autoriser le président à signer la convention jointe en annexe, qui précise les engagements de chaque partie, conformément à la convention type approuvée par le Conseil d'administration.

*
* *

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier et autorisent le président à signer la convention ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20191011-DBCA-2019-086-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2019

Affichage : 14/10/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le président du conseil d'administration,

André GAUTIER